



Annonce du premier appel à projets du
Programme prioritaire de recherche : Autonomie
(Vieillessement et situations de handicap)

WEBINAIRE DE PRESENTATION DE L'APPEL ANR :

5 JUILLET 9H30-12H

<https://greenlight.lal.cloud.math.cnrs.fr/b/fen-gud-key>

INSCRIPTION AU WEBINAIRE:

<https://evento.renater.fr/survey/inscription-webinair...-cz20frav>

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre d'un nouveau Programme prioritaire de recherche (PPR) sur l'autonomie (vieillessement, situations de handicap), financé à hauteur de 30 millions d'euros pour la période 2021-2026. Le pilotage et l'animation de ce PPR ont été confiés au CNRS en lien avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est dirigé par Claude Martin, directeur de recherche au CNRS en liaison avec un conseil scientifique pluridisciplinaire de 16 membres issus d'une variété d'établissements et suivi par un comité de programme regroupant des experts étrangers, des représentants des parties prenantes du champ de l'autonomie, et des grands établissements de la recherche.

Le PPR autonomie a pour objectif de structurer ce domaine de recherche en finançant des projets de recherche interdisciplinaire et collaborative ambitieux et de longue durée sur des fronts scientifiques insuffisamment explorés et permettant des avancées significatives en termes de connaissances et d'innovations. Ce PPR a identifié quatre défis scientifiques.

Quatre défis scientifiques à relever

Le premier défi porte sur **la définition de la notion d'autonomie** et les modalités de sa compréhension et de sa mesure. Les environnements dans lesquels vivent les personnes (leurs conditions de travail, d'habitat, la proximité ou non de services, etc.) sont susceptibles d'entraver leur capacité d'agir et de décider par et pour elles-mêmes. Comprendre ce que signifie l'autonomie selon différentes approches scientifiques permet d'interroger les exigences sociales et représentations posées en termes d'autonomie, et de mieux comprendre les obstacles que rencontrent certaines personnes dans leur tentative de remplir ces exigences.

Le deuxième défi concerne la **conception des politiques publiques** en matière d'autonomie à l'échelle nationale et internationale – qu'il s'agisse des politiques nommément dédiées à l'autonomie, mais également d'autres politiques publiques qui y contribuent (politiques de la ville, du logement, de l'emploi, de l'éducation, etc.), en tenant compte des acteurs impliqués : agents publics, familles, secteur privé et acteurs associatifs et en intégrant une démarche prospective.

Le troisième défi interroge les **situations et expériences d'autonomisation et de réduction de l'autonomie**. Le meilleur moyen de comprendre la manière dont les transformations sociales en cours ou certaines épreuves de la vie impactent le sentiment d'être autonome, mais aussi les jugements collectifs sur l'autonomie des individus et leur capacité d'agir et de choisir, consiste à étudier précisément les expériences des personnes concernées, qu'elles soient ou non confrontées à une situation de handicap ou à certains effets du vieillissement. L'objectif est de penser en termes de prévention et d'aménagements des milieux de vie pour mieux identifier les conditions environnementales de l'autonomie.

Le quatrième défi concerne la **conception, la réception et les usages des dispositifs et expérimentations innovants** en matière de compensation, de suppléance, d'accessibilité et d'adaptation de l'environnement et d'accompagnement humain des personnes en vue de leur autonomie, notamment dans les champs biomédical, social, technologique, de l'information et de la communication.

Ces quatre défis vont donner lieu à un appel à projets et à deux appels à manifestation d'intérêt lancés par l'ANR.

Ce premier appel à projet concerne deux premiers défis (montant global de 7 millions d'€).

Défi 1 : Définir la notion d'autonomie et les modalités de sa compréhension et de sa mesure

Les projets proposés devront explorer la richesse des significations de la notion d'autonomie, au-delà de sa seule définition administrative, autrement dit la diversité de ses usages par les personnes concernées, qu'il s'agisse des bénéficiaires des politiques en matière d'autonomie, de leurs aidants et proches, des professionnels en charge de la mise en œuvre de ces politiques, des décideurs publics qui choisissent de les financer ou de la société dans son ensemble. Deux méthodes seront privilégiées pour procéder à une déconstruction/reconstruction de cette notion, chacune d'entre elles supposant des coopérations interdisciplinaires :

Axe 1 : Analyse historique, généalogique de la notion, des controverses et des critiques auxquelles elle a donné lieu, de ses définitions juridiques ou réglementaires dans différents domaines, en prêtant une attention particulière aux moments historiques de ses redéfinitions ou de ses retournements normatifs.

Axe 2 : Analyse empirique de ses usages administratifs et de ses appropriations individuelles et collectives dans le champ des politiques de l'autonomie, en portant une attention particulière à la question de la mesure de l'autonomie individuelle.

Défi 2: Conception des politiques publiques en matière d'autonomie

Les projets proposés devront permettre de penser autrement l'objet « politiques de l'autonomie » en interrogeant les catégories de l'action publique qui structurent les textes législatifs et réglementaires,

les institutions publiques et les pratiques professionnelles. Deux méthodes seront privilégiées dans les projets, chacune d'entre elles supposant des coopérations interdisciplinaires :

Axe 1 : Analyse généalogique et comparative des différents « modèles d'action publique » en matière d'aide à l'autonomie, à différentes échelles de comparaison des territoires politiques (entre différents pays, entre collectivités territoriales ou Etats fédérés d'un même pays ou de pays différents, etc.).

Axe 2 : Etudier et comparer de manière fine les arrangements territoriaux mis en œuvre en direction des personnes repérées comme étant dans des situations de limitation de leur capacité d'agir et/ou de choisir par et pour elles-mêmes, i.e. les modalités très concrètes de mise en œuvre des politiques dans les « territoires », là où s'articulent plus ou moins bien l'offre de services divers, d'un côté, et de l'autre, les personnes auxquelles ces services sont destinés.

Les projets relevant ce défi nécessiteront la construction de consortium interdisciplinaire d'équipes.

La durée maximale des projets répondant à cet appel est de 3 ans pour les projets relevant du défi 1, et de 5 ans pour les projets relevant du défi 2. L'aide demandée pour les projets répondant au défi 1 doit être comprise entre 350 à 500 k€ et entre 1 à 1,5 M€ pour les projets du défis 2. L'aide demandée pour les projets se positionnant sur les défis 1 et 2 doit être comprise entre 1,35 M€ et 2 M€.

Le PPR s'appuiera sur une **animation forte des communautés scientifiques** impliquées. Les projets de recherche qui seront sélectionnés à l'issue de l'appel à projets devront participer à ces travaux. Cette animation comprendra, notamment : des colloques scientifiques internationaux et des rencontres et/ou séminaires entre chercheurs, représentants concernés par l'autonomie et porteurs des politiques publiques ; la production de documents de diffusion des connaissances à destination de différents publics : scientifiques, acteurs socio-économiques, gestionnaires et décideurs publics, tout au long du déroulé du programme.

DATES IMPORTANTES

PUBLICATION DE L'APPEL PAR L'ANR : FIN JUIN 2021

CLOTURE DE L'APPEL: 2 NOVEMBRE 2021 A 11H

PUBLICATION DES PROJETS SELECTIONNES :

DEBUT JANVIER 2022

Site web : miti.cnrs.fr/initiatives-transver/autonomie/

Contact : lydia.fenner@cnrs.fr